

AR PREFECTURE

006-210601282-20190402-CM02042019_015-DE
Reçu le 04/04/2019

Département des Alpes Maritimes

—
Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27

En exercice 27

Présents 18

Votants 20

Date de convocation et d'affichage :

18/02/2019

Saint-Paul de Vence, le 4 mars 2019

PROCÈS VERBAL

**Séance du Conseil municipal
du lundi 25 février 2019, à 18h30 à l'Auditorium**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, STACCINI Pascal, TERREMATTE David, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe,

Mmes Edith CAUVIN, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline, Mme HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

Mme DALMASSO donne procuration à M. CAMILLA

Mme GASTAUD donne procuration à Mme HOUZE

Etaient absents: BOUKADIDA Fethi, ROUX François, SOUMBOU Patrick, BURGER Gabriel, CHRIST Véronique, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GUIGONNET Nadine.

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services, Mmes REVEAU et DESCHAMPS (CASA).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN et Sophie CHARENSOL sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

Séance ouverte à 18h32

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

M. ISSAGARRE annonce qu'il vote contre cette délibération car les observations des délibérations sont fausses et ne correspondent pas à la réalité des débats.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

CASA – Plan Local de l'Habitat (PLH)

Mmes REVEAU Mallory et DESCHAMPS Hélène, agents de la CASA, présentent le PLH aux membres du Conseil Municipal.

Après une présentation complète, M. le Maire donne la parole aux conseillers :

M. PADELLINI : Quelle différence y-a-t-il entre la population municipale et la population totale ?

Mme DESCHAMPS : La population municipale est celle qui réside à plein temps. À la différence de la population totale qui prend plus de paramètres, par exemple, les étudiants qui ne résident pas à plein temps sur la commune mais qui y sont domiciliés.

Mme COLLET : Combien de temps un Prêt Social de Location – Accession (PSLA) reste considéré comme un logement social ?

Mme REVEAU : La durée est de 5 ans et en réalité c'est en fonction de la période d'achat.

M. PADELLINI est étonné du taux de croissance de 0.02 % et demande une explication sur la prévision de croissance annuelle de 0,02 % de la population de la CASA.

Mme REVEAU : Plusieurs simulations du taux de croissance ont été étudiées en comité de pilotage PLH par les élus de la CASA. Il a été décidé d'opter pour le taux de croissance observé à l'échelle de la CASA sur la période 2009-2014, soit 0,02 % par an.

Ce taux est en effet faible ; il est lié au fait que de grandes communes comme Antibes ou Vallauris ont perdu de la population sur cette période.

M. DELORD souhaite savoir si Saint-Paul de Vence est concerné par les aires d'accueil, du fait du transfert de compétence en la matière qui pourrait gommer, à son détriment, la limite de 5 000 habitants.

Mme REVEAU confirme que non et précise que la CASA étudie quelques problématiques liées à la sédentarisation et pourra alors intervenir sur les communes.

Mme CHARENSOL demande de quel ordre est cette problématique de sédentarisation ?

Mme REVEAU : Par exemple, certains « sédentarisés » sont installés dans des terrains en zone inondable, ceci peut conduire à devoir le prendre en considération et à mettre en place des terrains communaux publics afin de les accueillir tout en leur faisant payer un loyer. À Saint-Paul de Vence, il s'agit souvent de terrains privés ce qui complique la situation.

M. DELORD : Quels moyens ont les collectivités lorsqu'il y a des installations en zone rouge ? Il y a un PV d'infraction établi mais souvent qui n'est pas suivi. Quelles sont les conséquences si un incident survenait sur le terrain ? Le Maire serait-il responsable pour ne pas avoir empêché l'installation ?

Mme REVEAU : Je ne suis pas juriste. Il faut relancer le PV et prendre contact avec le procureur.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

DÉLIBÉRATION REPORTÉE**FINANCES – Débat d’Orientation Budgétaire**

M. ISSAGARRE regrette que les 62 pages du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) parlent de la pluie et du beau temps et ne donnent aucune piste sur les économies envisagées, ni sur les projets.

M. le Maire lui rappelle que le débat de ce jour est destiné à le faire. Vous avez tous les rapports des services de la commune qui doivent également vous permettre d’appréhender les orientations.

M. ISSAGARRE demande où en sont les dépenses réelles de fonctionnement ?

M. le Maire : Comme le montre ce document et tous les chiffres fournis, nous sommes en dessous.

M. ISSAGARRE : Pouvez-vous me donner le montant de la dette en pourcentage ?

M. le Maire : Dans le ratio 5, vous avez justement les chiffres et vous pouvez constater que la dette a diminué par rapport à 2017. Il vous suffit de diviser l’un par l’autre.

M. DELORD : De toute façon si l’on donne un chiffre, M. ISSAGARRE veut le pourcentage. Et si l’on donne un pourcentage, il veut un chiffre.

M. ISSAGARRE : Page 21, pouvez-vous me dire quelle sera l’évolution des droits de mutation en 2019 ?

M. le Maire : Non, ils ont augmenté en 2018 et compte tenu du contexte actuel et de ce qui est mentionné dans le rapport, la prévision 2019 sera prudente.

M. ISSAGARRE : Concernant la subvention de l’Office de Tourisme, les avantages en nature sont-ils compris ?

M. le Maire : Au même titre que d’autres associations, l’Office de Tourisme bénéficie de la mise à disposition de locaux, par conventionnement.

Mme COLLET : La limite de progression de 1,2 % aura-t-elle des répercussions pour Saint-Paul de Vence ?

M. le Maire : Indirectement. Cette mesure ne s’applique que pour les communes de plus de 7000 habitants, donc Saint-Paul de Vence n’est pas concernée. Cependant, la mesure s’applique à la CASA et donc logiquement cela impactera le budget de la commune.

M. PADELLINI : Dans ce débat, nous devons avoir à l’esprit qu’il s’ouvre dans un contexte d’une austérité hors normes. Seulement quelques chiffres pour le montrer : en 2013, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 149 €/ha et en 2018 elle a été de 50 €/ha : en 6 ans elle a été divisée par 3 !

D’autres chiffres : le taux de fiscalité de la commune entre 2013 et 2019 n’a augmenté que de 1,63 % en 7 ans, c’est-à-dire 0,23 % par an en moyenne. Par contre, le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) a augmenté. Il sera donc difficile de continuer à assurer le service que la population attend de la commune.

Je me félicite de l’introduction des produits BIO dans la cantine de l’école, mais si les parents sont contents il faudra qu’un jour le prix du repas payé par ces parents augmente en conséquence.

Mme CAUVIN : Même s’il s’agit d’un seul repas par semaine, effectivement le prix du repas va être augmenté.

M. PADELLINI : Les dépenses pour la sécurité dans le Plan Vigipirate seront-elles couvertes par des subventions ? Les 18 000 € pour la crèche et les 25 000 € pour l’école représentent une somme importante pour la commune. Je constate que depuis 2013, la dotation globale de la commune a été divisée par trois, tandis que le taux de fiscalité a augmenté de 1,63 %. Ainsi nous n’avons eu qu’une augmentation de 0,3 % seulement. C’est peu pour gérer une telle commune.

M. ISSAGARRE : Page 25, concernant le sport, vous ne donnez pas les chiffres pour 2018.

M. le Maire : Car nous ne les avons pas, comme cela est écrit !

M. ISSAGARRE : Page 26, il est écrit 1843,5 jours d'absence. Combien de personnes cela concerne ?

M. le Maire : Vous divisez par le nombre d'heures, soit environ 220. Cela doit être environ 8,37 postes équivalents temps plein (cf : page 26).

M. ISSAGARRE : Page 29, deux départs à la retraite, dans quels secteurs ?

M. le Maire : Le DOB sert à donner une orientation, non à donner des noms ou des chiffres. Par ailleurs, vous assistez à toutes les commissions du personnel donc vous êtes au courant.

M. ISSAGARRE : Non, je ne l'ai pas su.

Mme CHARENSOL : Concernant le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, il serait bien que nous cessions de payer des pénalités à fond perdu. Nous avons deux solutions que nous mettons déjà en œuvre : commander des fournitures à un atelier (CAT) et prendre en compte des dossiers de jeunes handicapés de notre territoire pour des stages sur notre commune.

M. le Maire : Parfait, ceci est une chose que l'on peut produire dans le débat et qui se traduira dans le budget.

Mme CHARENSOL : Concernant le projet de self auquel je suis opposée, a-t-on consulté tous les parents d'élèves et étudié l'impact sur le rythme des enfants dans une journée scolaire ? Je préférerais que nous réorientions cet investissement sur la réfection de la cuisine scolaire, des toilettes de l'école primaire et sur la sécurisation de l'école.

Mme CAUVIN : Nous avons consulté le personnel enseignant et de la cuisine et il nous est paru nécessaire d'optimiser le personnel. Avec le self, le personnel qui partira en retraite ne sera pas remplacé. Au-delà notre objectif est de promouvoir le non gaspillage, une étude a été lancée en ce sens et est en cours.

Mme CHARENSOL : L'enfant a besoin de se poser, de se servir la ration qui lui convient tout en prenant en charge ses camarades de table. C'est cela l'autonomie et l'éducation gaspillage.

M. VADO : Quelle est la grande orientation de travaux à Saint-Paul de Vence en 2019 ?

M. CAMILLA : En 2018, nous avons relancé le marché « entretien, réparation et amélioration des chaussées communales » et de fait nous avons pris du retard sur ces travaux. En 2019, nous fixerons donc nos priorités sur les travaux voirie et chaussées.

M. ISSAGARRE : Vous avez parlé de la Route des Serres, y en aura-t-il d'autres ?

M. CAMILLA : Oui, Malvan Nord et Léouvé en priorité ensuite cela dépendra de l'enveloppe.

Mme VOISIN-PONZO : Nos marchés sont-ils dématérialisés ?

M. CAMILLA : Oui

M. DELORD : Quelle incidence aura la suppression de la Taxe d'Habitation sur la commune ?

M. le Maire : L'État dit qu'elle sera reversée entièrement à l'euro près. Mais nous ne savons pas quand et comment. Si bien que nous risquons de nous retrouver en difficulté de paiement.

M. DELORD : Lors des récents événements nationaux, il a été mis en lumière que de nombreuses personnes souffrent de vivre sous un seuil de pauvreté impliquant de graves restrictions. Je crains que sur notre village nous passions à côté de personnes nécessiteuses et n'osant pas toujours se dévoiler. Est-ce que nos services sociaux vont redoubler d'efforts pour les identifier et pouvons-nous prévoir un effort financier en leur faveur ?

M. le Maire : La commune n'est pas une administration de soutien, il appartient au CCAS de faire ce travail.

M. CHEVALIER : Étant une petite commune, il est plus aisé de connaître tout le monde. Nous savons particulièrement qui a quoi dans notre village !

M. ISSAGARRE : Qu'en est-il du local de Police Municipale ?

M. le Maire : Pour le moment, il n'est pas à l'ordre du jour.

M. ISSAGARRE : Concernant les Agendas D'Accessibilité Programmée (ADAP) nous avons voté en 2015 un plan de financement pour la période 2015-2018. Or, rien n'a été exécuté. Je me doute qu'il faudra donc lisser sur 2020 ?

Mme CHARENSOL : En effet. Nous avons dans un premier temps voté en 2015, puis à l'unanimité en 2016 un agenda programmée 2016-2021 pour un montant de 230 239 €. En février 2018, j'ai repris le dossier entièrement, tous les besoins ont été listés avec le cabinet d'audit ACCÉO.

Mme CHARENSOL demande l'intervention de Mme BRAY, Directrice Générale des Services : Les ADAP sont un programme, un agenda. Les premiers dossiers ont été déposés avec une demande de subvention et des études préalables. Or, toutes nos demandes de subvention ont été refusées car les demandes relatives à la sécurité publique sont passées avant. Donc nous n'avons pas entrepris les travaux sans avoir obtenu les crédits.

Mme CHARENSOL : Pour le moment, nous sommes en attente des réponses DDTM et autres afin de commencer les travaux.

M. ISSAGARRE : Page 34, vous faites cas de la demande de la commune de classement en station de tourisme, ne l'est-elle pas déjà ?

M. le Maire : Non, puisque elle doit être renouvelée.

M. ISSAGARRE : Les abris-bus que vous envisagez à l'entrée du village sont sur une route départementale et donc de la compétence du Département. Par contre, les arrêts de bus du ramassage scolaire ne sont pas sécurisés et de nombreux parents s'en plaignent.

M. CAMILLA : Les abris-bus sur les routes départementales sont pris en charge par les communes et non par le département.

Mme CAUVIN : Les déposes pour le ramassage scolaire sont sous la responsabilité des parents.

M. ISSAGARRE : Certains parents ne sont pas présents.

Mme CAUVIN : Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Si les parents trouvent les arrêts dangereux et non sécurisés, ils ne devraient pas laisser les enfants seuls.

M. ISSAGARRE : Page 39, la Police Municipale vante les points fixes de sécurisation. Il s'agit d'un travail appartenant à la Gendarmerie. C'est ridicule de faire des points fixes sur la commune, ils feraient mieux de circuler sur les routes. Évidemment le chef de la Police Municipale est un ancien gendarme, il continue son travail de gendarme.

M. PADELLINI : Quand la Police passe dans nos chemins, elle ne le fait pas en sonnant la trompette !

M. ISSAGARRE : Le coût mentionné du Festival de musique, c'est tout compris ?

M. le Maire : Oui.

M. PADELLINI : Concernant Alcotra, les travaux prévus dans ce projet doivent être terminés le 02/10/2020, seront-ils terminés à temps ? Dans la négative, serait-il possible de les prolonger pendant un an ?

M. le Maire : Cela pourrait être envisageable mais dans le cas présent les travaux seront terminés dans les temps.

M. PADELLINI : Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2018. Quel est l'état de la dette et serait-il possible d'emprunter pour des projets en 2019.

M. le Maire : Il n'y a pas eu de nouvel emprunt depuis le début du mandat. Nous avons renégocié les emprunts : nous amortissons plus rapidement et avons baissé les remboursements, et ce malgré le fait que nous ayons récupéré à notre charge les emprunts des syndicats suite à leur dissolution. Les ratios sont en baisse, et ce malgré une baisse du nombre d'habitants. Nous aurions tout à fait la capacité d'emprunter.

Mme FAUST-TOBIASSE : Quelle est l'orientation du budget Culture-Evènementiel ?

M. le Maire : nous poursuivons les actions des années précédentes. Nous lançons une étude préalable à la valorisation du fond Verdet. Nous disposerons alors d'un bilan sanitaire de la collection, d'un plan d'action et de stratégies de conservation / restauration et de mise en valeur du fond pour des expositions ou des prêts. Nous allons d'ailleurs organiser une première exposition, cet été, d'œuvres issues du fond, à l'Espace Verdet.

N'ayant nulle autre observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat.

M. PADELLINI : De plus en plus on utilise internet, ça va dans le sens de l'histoire, mais tout le monde n'a pas d'ordinateur ou même internet ou n'est pas familiarisé avec. Je souhaite que ce logiciel soit le plus accessible possible et veiller à cela.

M. le Maire : Je le comprends et le demanderai.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Acompte OTSI
--	--------------------------------

M. le Maire et M. DELORD se retirent et ne prennent pas part au vote. Mme HOUZE précise qu'elle ne vote que pour elle-même. La voix de Mme GASTAUD par procuration ne sera donc pas prise en compte au moment des votes.

M. ISSAGARRE est surpris d'une telle demande alors qu'en novembre une avance avait déjà été octroyée à l'Office de Tourisme afin de couvrir les salaires de janvier et février. Or, il apparaît qu'il s'agissait des salaires du 4^{ème} trimestre et qu'il y a eu des charges supplémentaires dont vous n'étiez pas au courant. C'est inquiétant.

M. CAMILLA rappelle qu'en tant que partenaire du projet SUCCES/ALCOTRA, l'Office de Tourisme est fortement impacté et doit certainement couvrir des dépenses supplémentaires.

N'ayant nulle observation M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Modification du tableau des effectifs
--	---

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Emplois saisonniers
--	---------------------------------

M. ISSAGARRE : Quel sera le niveau de rémunération des saisonniers ?

M. le Maire : Les saisonniers seront recrutés sur un poste ayant un grade, ils seront rémunérés sur ce grade.

M. VADO : Y-aura-t-il des Saint-Paulois ?

M. le Maire : Dans la mesure du possible et du légal nous privilégierons les Saint-Paulois. Une annonce pourra être passée dans l'Echo.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Mise en place du télétravail
--	--

M. ISSAGARRE : Combien de personnes sont concernées ?

M. le Maire : Peu, une ou deux.

M. VADO s'abstient car pour lui le télétravail ne répond pas aux nécessités d'un service public.

La parole est donnée à Mme BRAY qui précise que c'est une obligation qui est strictement règlementée. La commune dispose d'une charte dont les conditions doivent être strictement respectées.

Mme HARTMANN : Dans certains cas, il s'agit d'un confort apporté à l'agent qui lui permettra même d'être plus efficient.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. VADO)

	RH – Annualisation du temps de travail
--	---

M. ISSAGARRE : Je suis surpris d'une telle nouvelle puisqu'il y a peu M. le Maire avait dit que le personnel était annualisé.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	CAF06 – Accès au nouveau service AFAS
--	--

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	INTERCOMMUNALITE – Résiliation de la convention « Petite enfance et Voirie »
--	---

M. CHEVALIER : Initialement La Colle sur Loup a décidé de façon unilatérale de résilier la convention. Or, depuis ils sont revenus sur leur position. Nous allons donc créer une nouvelle convention et nous veillerons à ce qu'elle soit améliorée. Nous leur faisons payer ce qu'ils doivent.

M. ISSAGARRE : Je suis inquiet car jusqu'à présent La Colle sur Loup nous marchait dessus. Ils doivent payer ce qu'ils doivent.

Mme CHARENSOL fait remarquer que les reproches incriminés sont d'un tout autre ordre « incompréhensions successives sur la non transmission d'informations sollicitées, du manque de coordination et l'opacité du traitement des demandes ».

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	ST – RODP Électricité
--	------------------------------

M. ISSAGARRE demande si ce sont les services de la commune qui entretiennent les postes ?

M. CAMILLA : Quand ce n'est pas fait, il peut arriver que les services techniques interviennent.

M. ISSAGARRE : Ils n'ont pas le temps de faire les routes et ils prennent le temps de repeindre les postes tagués.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20190402-CM02042019_015-DE
Reçu le 04/04/2019

SI – RDP Chantiers electricité

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

SDEG – Mise en souterrain BT Chemin du Malvan

M. ISSAGARRE : À quel endroit est-ce ?

M. CAMILLA : En haut de la Pouchounière, côté Route des Serres.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève et clôt la séance à 21h10